

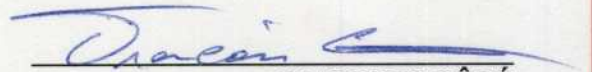
**RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC**

**QUE l'Assemblée nationale demande au Parlement du Canada le retrait du projet de loi C-56, Loi modifiant la Loi constitutionnelle de 1867, présenté le 11 mai dernier à la Chambre des communes ;**

**QUE l'Assemblée nationale demande également au Parlement du Canada de retirer le projet de loi C-43, Loi prévoyant la consultation des électeurs en ce qui touche leurs choix concernant la nomination des sénateurs, lequel vise essentiellement à transformer le mode de sélection des sénateurs sans le consentement du Québec.**

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 16 MAI 2007.**

**Québec, ce seizième jour de mai 2007**



**FRANÇOIS CÔTÉ**  
Secrétaire général de l'Assemblée nationale

